

Annulations et perturbations des festivals de l'été 2003

**État des lieux de la situation économique
des compagnies des arts de la rue et des arts du cirque**

ETUDE HORSLESMURS

Octobre 2003

Introduction : un été mouvementé

Les secteurs des arts de la rue et des arts du cirque ont vécu un été 2003 très mouvementé, à travers la forte mobilisation contre l'accord réformant le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle.

Sotteville-lès-Rouen, Chalon-sur-Saône, Aurillac et bien d'autres encore furent à ce titre les lieux emblématiques d'une contestation protéiforme qui prônait tantôt la grève générale et illimitée, tantôt des débrayages les jours de représentation, ou bien l'invention d'une forme originale de contestation artistique.

Cette période déterminante dans la vie des compagnies puisqu'elles y effectuent la majorité de leurs représentations s'est ainsi déroulée dans un climat de tensions et d'incertitudes avec son lot de perturbations et d'annulations mais aussi avec des échanges riches et passionnés qui débordaient largement la seule question de l'assurance-chômage des intermittents du spectacle.

Il n'en reste pas moins que pendant cet été un certain nombre de compagnies ont connu des conditions de travail particulièrement dégradées avec des conséquences sur leurs économies non négligeables et qu'au milieu des débats apparaissaient la nécessité et l'urgence de faire le point sur leur situation.

HorsLesMurs, particulièrement sollicité à ce sujet, a pris l'initiative d'adresser à 975 compagnies référencées dans sa base de données un questionnaire dont l'objectif est de recenser celles qui ont connu des perturbations sur une période déterminée (1^{er} juin – 15 septembre), de mesurer leurs difficultés et d'évaluer les conséquences à court et moyen termes de cette période festivalière fortement troublée (voir annexe 1 : méthodologie et annexe 2 : questionnaire).

Cette étude se fonde donc en grande partie sur l'analyse des données ainsi collectées. Celles-ci nous semblent néanmoins indissociables d'une part de la réalité économique de ces structures en dehors même des événements de l'été et d'autre part du contexte de la réforme de l'assurance chômage des intermittents du spectacle qui concerne l'ensemble d'un secteur professionnel.

I. DE NOMBREUSES COMPAGNIES PERTURBÉES

480 compagnies ont répondu à cette enquête soit un taux de retour de 49%. Toutes ont été impliquées à des degrés différents dans les événements de l'été. Elles se disent concernées et inquiètes par la réforme de l'assurance-chômage et la grande majorité se sent solidaire du mouvement des intermittents. Les annulations ou perturbations des festivals de l'été n'ont cependant pas eu de conséquences directes sur l'ensemble de ces structures. Certaines ne présentaient pas de spectacles pendant la période considérée ou étaient en tournée à l'étranger, d'autres étaient programmées dans des manifestations qui n'ont pas connu de perturbations majeures. Tout en s'engageant dans des actions militantes, ces dernières ont généralement respecté leur programme prévisionnel de représentations.

Parmi les 480 réponses, HorsLesMurs a identifié 179 structures qui ont connu des perturbations directes dans leur activité entre 1^{er} juin et le 15 septembre. Sont considérées ici des compagnies qui n'ont pas été en mesure d'assurer toutes les représentations prévues et qui n'ont pu obtenir, par leur participation à différents festivals, une visibilité raisonnablement attendue notamment vis-à-vis des professionnels (programmeurs, diffuseurs, presse...).

Le questionnaire élaboré pour cette étude a permis de recueillir de nombreuses données auprès de ce panel de 179 compagnies. Avant de détailler les conséquences des événements de l'été sur ces compagnies, nous nous sommes intéressés à leurs caractéristiques en termes de moyens, d'emploi et de fonctionnement. Ce panel apparaît particulièrement représentatif des secteurs des arts de la rue et des arts du cirque si l'on en juge par la diversité des formes et des esthétiques proposées et par les éléments économiques recueillis.

A. Des compagnies avec des formes et des moyens très divers

Sur les 179 structures étudiées, 122 sont des compagnies des arts de la rue, 51 des compagnies des arts du cirque et 6 ne se classent dans aucune de ces catégories (le plus souvent parce qu'elles se reconnaissent dans les deux). On notera que ces chiffres sont proportionnels aux données nationales sur la répartition des compagnies par secteur.

En ce qui concerne leur financement par les collectivités publiques, on retrouve logiquement un nombre important de structures qui bénéficient d'un soutien sous diverses formes de la part des collectivités locales. En revanche, on remarque une proportion non négligeable de compagnies repérées par le ministère de la Culture. HorsLesMurs a ainsi identifié 42 compagnies qui ont obtenu une aide en Drac ou en centrale (DMDTS) dont 13 bénéficiant d'un conventionnement triennal.

Leurs budgets sont en moyenne assez conséquents (165 369 euros) mais restent très variables selon les structures : 52,6% ont un budget inférieur ou égal à 100 000 euros et 22,9 % ont un budget supérieur à 200 000 euros.

Comme l'ont déjà démontré plusieurs études socio-économiques, ces compagnies, toutes indépendantes, fonctionnent plus que dans d'autres secteurs du spectacle vivant avec une part importante d'autofinancement. En moyenne, les compagnies perturbées avaient cet été près de 13 représentations achetées par un programmeur même si celles-ci jouent aussi régulièrement « à leur frais » dans le « off » des festivals puisque 25,3 % d'entre elles avaient au moins 10 représentations en autoproduction.

D'un point de vue plus esthétique, enfin, on retrouve dans ce panel la diversité des formes proposées par les arts de la rue et les arts du cirque : des formes monumentales ou grands déambulatoires de rue, des spectacles de cirque sous chapiteau mais aussi des formes dites légères voire des solos.

B. Des compagnies qui fonctionnent quasi exclusivement avec des intermittents

Encore plus que dans d'autres secteurs du spectacle vivant, les intermittents du spectacle composent l'essentiel des membres des compagnies.

Au-delà des chiffres, il est important de noter que ces structures de création se sont constituées évidemment autour d'un projet artistique mais souvent aussi autour de la notion de collectif. Autrement dit, on retrouve des artistes et des techniciens particulièrement investis formant le plus souvent le noyau dur de la compagnie et assurant une permanence artistique et administrative au sein de la structure.

Si l'on considère les compagnies étudiées, on s'aperçoit ainsi qu'elles emploient régulièrement 1.633 intermittents avec une moyenne de 9,2 intermittent par structure.

En comparaison, on constate sur ce même panel qu'elles n'emploient que 178 salariés avec un régime de droit commun soit 1 permanent en moyenne par compagnie. Par ailleurs la moitié de ces emplois généralement consacrés à des activités d'administration et de gestion sont assurés par des emplois jeunes et bénéficient à ce titre d'une aide de l'État.

On mesure ainsi l'importance que revêt l'indemnisation de l'assurance chômage des artistes et techniciens des arts du cirque et des arts de la rue qui investissent, dans tous les sens du terme, la vie de leur compagnie et assurent plus que leur continuité, leur pérennité.

On comprend aussi la fragilité de ces structures dont, pour près de la moitié d'entre elles, les bonnes conditions d'administration dépendent d'un programme de soutien à l'emploi en voie d'extinction.

C. Des compagnies avec une activité concentrée sur la période estivale

Les compagnies des arts de la rue et dans une moindre mesure les compagnies de cirque effectuent l'essentiel de leurs représentations dans le cadre des festivals, spécialisés ou non, ou dans les programmations estivales des villes. Sur les mois de juin à septembre, HorsLesMurs a recensé 197 événements de ce type.

Cette concentration de l'activité sur une période courte allant plutôt de mai à octobre s'explique facilement par la corrélation entre des conditions climatiques favorables indispensables à la présentation des spectacles et une période de haute saison touristique où les villes ont besoin « d'animer » l'espace public.

Ainsi, pour les seules compagnies étudiées, 3.473 représentations étaient prévues entre le 1^{er} juin et le 15 septembre avec une moyenne de 20 représentations par compagnie dont 13 achetées par un programmateur (organismes de festival, collectivités locales, théâtres, etc.).

L'été correspond donc à une période de rentrée d'argent d'autant plus importante pour les compagnies qu'elles fonctionnent généralement avec peu de trésorerie et que ce sont ces ressources qui permettent de rémunérer les artistes et les techniciens.

Les festivals dédiés aux arts de la rue constituent par ailleurs le lieu de la promotion et de communication sur les spectacles en direction des professionnels français et étrangers (programmeurs, diffuseurs, coproducteurs, presse) pour la saison à venir. Un enjeu particulièrement important pour les compagnies qui présentent une création, cette dernière ayant vocation à tourner pendant plusieurs années. C'était le cas cette saison de plus de la moitié des compagnies perturbées (51,4 %) qui, en outre, consentaient un investissement financier lorsqu'elles proposaient leur création dans le « off » des festivals. Or, 38 % d'entre elles se sont retrouvées au moins une fois dans ce cas de figure.

Enfin, il faut constater que ces espaces de promotion sont finalement assez réduits car peu de festivals bénéficient d'une envergure et d'une notoriété artistique suffisantes pour attirer en nombre les programmeurs. À tel point que pour les formes les plus innovantes, il est convenu de dire que tout se jouait à Sotteville-lès-Rouen, à Chalon-sur-Saône et à Aurillac, manifestations qui comptent parmi les plus affectées de l'été par l'annulation des spectacles et/ou la désaffectation des programmeurs.

II. DES DIFFICULTES A COURT TERME NON NEGLIGEABLES

Si l'on peut qualifier l'été de mouvementé, peu de festivals programmant des spectacles de rue ou de cirque ont été annulés ou perturbés au point de n'être plus en mesure d'assurer un minimum de représentations. HorsLesMurs en a dénombré 18 ce qui représente une faible proportion en comparaison des 197 manifestations qui se sont tenues entre le 1^{er} juin et le 15 septembre.

En revanche, on s'aperçoit que de fortes perturbations sont intervenues à l'occasion d'événements majeurs comme à Sotteville-Lès-Rouen, à Chalon-sur-Saône ainsi que dans des manifestations spécifiques comme le Festival *Rayons frais* à Tours, *Le Mans fait son cirque* ou *Les Zaccros d'ma rue* à Nevers (voir annexe 3 : liste des festivals perturbés ou annulés). L'annulation du Festival d'Avignon a concerné également une vingtaine de compagnies (en grande majorité de cirque) qui se produisaient dans le off.

Au total, l'étude dénombre 975 représentations prévues qui n'ont pas été jouées entre 1^{er} juin et le 15 septembre dans les arts de la rue et les arts du cirque.

A. des pertes financières limitées mais déstabilisantes

28% des représentations prévues par les compagnies étudiées n'ont pas été jouées soit près de 6 représentations par structure. Cette donnée doit cependant être relativisée dans la mesure où elle porte sur une période courte (1^{er} juin-15 septembre) et que la plupart de ces représentations n'étaient pas achetées par un programmeur.

Globalement, on peut considérer que si les pertes financières estimées sont significatives, elles ne mettent pas directement en péril l'existence des compagnies.

Ces pertes sont évaluées pour l'ensemble des compagnies étudiées à 1.381.918 euros qui se répartissent de la manière suivante :

-839 916 euros le montant des contrats de cession non perçus (soit 6.719 euros par compagnie). Ce chiffre comprend à la fois les contrats annulés et ceux qui font encore l'objet d'une négociation avec l'organisateur.

-228 220 euros le montant des frais effectivement engagés sans contrepartie (soit 1.870 euros par compagnie)

-313 782 euros le montant des recettes non perçues (billetterie ou recettes au chapeau) du fait des représentations annulées (soit 3.017 euros par compagnie). On notera ici que l'importance de ce chiffre s'explique essentiellement par les représentations annulées des compagnies de cirque en autoproduction.

Au-delà des chiffres avancés, le manque à gagner reste difficilement estimable car il porte en partie sur des sommes non encore perçues mais aussi sur des bénéfices attendus. Celui-ci n'en reste pas moins préoccupant car il grève la trésorerie, en équilibre instable, des structures. Pour les compagnies qui présentaient un spectacle en off (63% d'entre elles), la situation semble encore plus périlleuse car leurs investissements ou frais engagés sont assimilables à des pertes sèches dans la mesure où elles n'entraînent aucun retour en termes de recettes et plus encore en termes de visibilité auprès des professionnels et de la presse.

Enfin, 18% des compagnies font état de difficultés dans leurs rapports contractuels aux organisateurs, ce qui signifie dans la majorité des cas qu'elles n'ont été que partiellement payées ou pas du tout, comme c'est actuellement le cas avec la ville de Chalon-sur-Saône.

Toujours est-il que ces pertes sont, dans certains cas, suffisantes pour déstabiliser la structure :

-20,67% des compagnies connaissent un déséquilibre budgétaire important

-12,85 % ont de graves problèmes de trésorerie

-4,47 % sont quasiment en état de cessation de paiement

B. La perte d'une chance : une saison 2004 hypothéquée ?

Plus que les pertes financières immédiates qui sont souvent assumées et consenties par les compagnies qui participaient à la contestation, celles-ci font valoir la perte d'une chance d'être programmées la saison prochaine liée à l'impossibilité de présenter les spectacles aux professionnels.

Il s'agit d'une évidence lorsqu'un festival a été annulé ou fortement perturbé, mais on a également pu constater une diminution sensible du nombre de professionnels présents notamment dans les principaux festivals des arts de la rue. À ce titre, « l'exemple » de *Chalon dans la rue* est assez révélateur puisque, selon les organisateurs, 450 programmeurs étaient présents les premiers jours du festival contre 600 l'année précédente. Plus grave, ceux-ci avaient pratiquement déserté la ville dès le samedi alors que des représentations ont eu lieu le dimanche. Même tendance au festival d'Aurillac où le nombre de programmeurs présents est passé de 484 pour l'édition 2002 à 305 pour l'édition 2003.

Des professionnels moins nombreux, moins longtemps et qui ont anticipé les perturbations de l'été en étant plus sélectifs dans le choix des spectacles auxquels ils ont assisté, à moins qu'ils n'aient attendu de les voir ailleurs dans un climat plus serein.

La perte d'une chance est particulièrement difficile à estimer, mais on peut avancer qu'elle sera d'autant plus importante qu'il s'agit d'une jeune compagnie *a fortiori* si elle présentait cette année une création. Or, 51,4 % des compagnies perturbées présentaient une création cet été, soit 92 nouveaux spectacles (65 en rue et 27 en cirque).

Un programmateur diffuse rarement un spectacle qu'il n'a pas vu mais dans tous les cas il ne diffusera pas une compagnie qu'il ne connaît pas. On peut donc légitimement s'inquiéter de la prise de risque artistique des programmateurs sur la jeune création dans les arts de la rue et les arts du cirque pour la saison prochaine, et cela particulièrement pour les programmateurs étrangers et pour les structures de diffusion pluridisciplinaires.

Les compagnies étudiées ont bien sûr constaté ce phénomène puisque plus de 50,3% d'entre elles s'inquiètent déjà d'un nombre de représentations insuffisantes pour la saison prochaine.

C. Un climat morose : La réforme de l'assurance chômage ressentie comme une épée de Damoclès

S'il reste un élément à prendre en compte, c'est bien celui du sentiment fort d'insécurité sociale qui règne au sein des compagnies des arts de la rue et des arts du cirque. *A priori* nul besoin de le démontrer, il aura suffi de constater l'ampleur de la mobilisation et l'intensité des débats depuis cet été jusqu'à aujourd'hui. Il reste que ce climat de tension est peu propice au développement des projets des compagnies qui ont connu, entre elles mais aussi en leur sein, des divergences de vue, parfois très dures, sur l'attitude à adopter face à la réforme de l'assurance-chômage, ou plutôt sur les façons de la contester.

En effet, la première source d'inquiétude est évidemment à rechercher du côté des artistes et techniciens intermittents qui considèrent que la mise en œuvre de la réforme de leur régime d'assurance-chômage au 1^{er} janvier 2004 va bouleverser leur situation individuelle (notamment pour ce qui concerne le montant de leur indemnisation) ainsi que leurs conditions de travail. Sur ce sujet, ils font valoir tout particulièrement que les nouvelles règles établies ne sont pas adaptées au caractère saisonnier de leur activité. De plus, la perte de plusieurs cachets pendant l'été due aux annulations des représentations fait aujourd'hui craindre à certains d'entre eux une sortie pure et simple du régime des annexes 8 et 10.

Compte tenu de l'importance du rôle tenu par les intermittents au sein des compagnies, on a pu constater cet été que ce sentiment de précarité s'étendait aux structures elles-mêmes. Ainsi, 51,9 % estiment que certains de leurs artistes ou techniciens risquent de sortir ou de ne pas accéder au régime intermittent, au risque de remettre en cause le travail de la compagnie.

Les conséquences directes des événements de l'été (des pertes financières, des spectacles vus par peu de programmateurs) accentuent encore ce climat d'incertitude et conduisent parfois les compagnies à revoir leurs ambitions. Parmi les difficultés les plus fréquemment citées, outre le nombre insuffisant de représentations pour la saison prochaine pour 50,3% d'entre elles, 26,3 % estiment que leur projet de création sur 2004 (soit en réalité un projet sur deux) peut être compromis et enfin 20,7 % des compagnies font valoir un déséquilibre budgétaire important.

Au-delà des pertes financières et de la perte d'opportunités d'être programmé la saison prochaine, l'analyse des questionnaires fait clairement apparaître une perte de confiance des compagnies dans leur avenir à moyen terme et dans leur capacité à poursuivre un travail de création dans des conditions décentes.

III. DES CONSEQUENCES PREOCCUPANTES A MOYEN TERME

D'une manière générale, les compagnies expriment une volonté de poursuivre leur travail de création mais dans le même temps elles émettent un doute sur leur capacité à le faire dans des conditions de travail dégradées. On assiste donc, de la part de ces structures déjà échaudées par les événements de l'été, à un phénomène d'anticipation des difficultés à venir qui induit des conséquences sur le nombre, la qualité ou le formatage des créations, ainsi que des conséquences en terme d'emploi.

A. Une capacité de création amputée : les compagnies à la recherche d'une forme de rentabilité ?

1-la recherche d'économies sur le budget des créations : un risque de formatage.

Près de 30% des compagnies (la moitié de celles qui ne présentaient pas une création en 2003) envisagent le report de leur création prévue pour 2004 et/ou anticipent une révision à la baisse du budget qui lui sera consacré.

Les compagnies sont à la recherche d'économies : un recentrage de l'activité autour du noyau dur des artistes et techniciens, des temps de répétition plus courts, une baisse des rémunérations, l'abandon de collaborations avec d'autres créateurs et des propositions plus facile à diffuser constituent les principales solutions envisagées par ces compagnies pour équilibrer le coût de leurs créations.

Le risque de voir le nombre de créations prévues en 2004 revu à la baisse ne doit dès lors pas masquer celui plus problématique encore de leur formatage, voire de leur uniformisation, alors que 37,4 % des compagnies perturbées envisagent de réorienter leurs projets sur des formes plus légères ou plus commerciales.

2-la recherche d'une meilleure rentabilité des spectacles

Les compagnies prévoient également d'augmenter, ou en tout cas de limiter la baisse des recettes provenant de la diffusion des spectacles.

Cette tendance illustre la frilosité d'une partie d'entre elles qui anticipent déjà une baisse du nombre de représentations vendues. Ainsi, 33% envisagent une diminution des rémunérations et 31,8% une augmentation du prix des spectacles. Pour les compagnies qui feraient ce dernier choix, une diminution des ventes est néanmoins à craindre, dans la mesure où les acheteurs ne voient pas augmenter leurs ressources dans de semblables proportions.

D'autres espèrent enfin, en s'orientant vers des formes plus légères et plus accessibles, être en mesure de proposer des fiches techniques moins lourdes et élargir ainsi leurs possibilités de diffusion.

3-la recherche de ressources complémentaires par des activités annexes

Enfin les compagnies sont nombreuses (30,2 %) à vouloir développer des activités d'action culturelle telles que l'organisation d'ateliers de pratique amateur, l'enseignement artistique ou la formation et certaines se disent prêtes à proposer des activités d'animation. Quoi qu'il en soit, toutes constatent que ces activités se feront nécessairement au détriment du travail de création.

B. Des conséquences importantes sur l'emploi

Une des priorités des compagnies des arts de la rue comme des arts du cirque, lorsqu'elles atteignent un certain stade de développement, est de créer un poste de permanent pour assurer les tâches de gestion et d'administration de la structure. Force est de constater aujourd'hui que non seulement ces recrutements sont compromis mais que la tendance pourrait bien s'inverser et constituer un véritable retour en arrière dans la professionnalisation de ces secteurs.

16,8% des structures étudiées prévoient la suppression d'un poste de permanent. Elles estiment par ailleurs que 82 emplois, dont 14 emplois jeunes, sont directement menacés en cas de baisse de l'activité soit près d'un permanent sur deux.

Au lieu de concourir à réaliser un meilleur équilibre entre les permanents et les intermittents dans ces secteurs, la réforme risque donc d'avoir, par ricochet, l'effet paradoxal d'augmenter le nombre des salariés désireux d'accéder au régime après avoir occupé un emploi stable.

En parallèle, les compagnies considèrent que de nombreux artistes ou techniciens intermittents du spectacle risquent de ne pas réaliser le nombre de cachets nécessaire d'ici à leur prochaine date anniversaire ce qui concernerait au total 734 personnes. Ces derniers seront donc de plus en plus amenés à rechercher et à accepter des engagements dans d'autres secteurs (théâtre, musique, danse, audiovisuel...) ou sur d'autres marchés (cabaret, événementiels, parcs de loisirs...). Certains seront moins disponibles, le collectif sera plus difficile à réunir alors que d'autres pensent déjà à quitter définitivement la structure.

Conclusion

On a coutume de dire que les compagnies des arts de la rue et des arts du cirque ont réussi à développer avec les années une capacité à créer des spectacles avec peu de moyens et beaucoup d'ambitions. Aujourd'hui, on peut penser que l'impact à court et moyen termes des événements de l'été conjugué au rétrécissement des conditions d'accès au régime spécifique de l'assurance-chômage des intermittents du spectacle risque d'avoir raison de cet adage.

Les six mois à venir seront en tout cas déterminants pour l'avenir des compagnies des arts de la rue et des arts du cirque qui devront compenser leurs pertes financières de l'été, trouver de nouvelles dates de diffusion et financer leurs projets de création.

Les résultats de cette enquête montrent l'ampleur du choc subi par les compagnies durant l'été 2003. Si seulement quelques compagnies (une douzaine) risquent de ne pas survivre à ces événements sans une aide d'urgence, nombre d'entre elles ont été fragilisées au point d'aborder la rentrée dans un climat d'inquiétude et d'incertitude.

Si les perspectives de diffusion ne se redressent pas rapidement, les conséquences en termes d'emploi et d'activité seront importantes dans des secteurs qui avaient jusqu'alors fait preuve d'une belle vitalité. Cette étude fait en tout cas ressortir clairement les dangers que leur fait courir la carence de moyens de production disponibles en amont de la création.

La question est d'autant plus d'actualité que les arts de la rue et de la piste sont pour la première fois depuis plusieurs années menacés de devoir rogner par prudence le principal atout qui a permis à ces formes contemporaines d'obtenir un succès critique international et de conquérir un très large public : l'innovation artistique.